



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 092-20 C

Objet : RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Challes-les-Eaux pour la création du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Combe

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Christèle Blambert - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération **n° 092-20 C**

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Challes-les-Eaux pour la création du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Combe**

Daniel Rochaix, chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle qu'une extension du réseau d'eaux usées est nécessaire pour la desserte du chemin de la Combe à Challes-les-Eaux.

La commune de Challes-les-Eaux prévoit également de réaliser un élargissement de la voirie avec création d'un réseau d'eaux pluviales ainsi que l'enfouissement des réseaux secs.

Afin d'optimiser les interventions réciproques de chacun sur l'espace public, réduire les délais et coûts des travaux, la commune de Challes-les-Eaux et Grand Chambéry souhaitent s'associer sur ce projet.

Pour assurer la bonne cohérence de l'ensemble, et considérant que le projet global relève plus majoritairement de la compétence de la commune de Challes-les-Eaux, il est proposé que Grand Chambéry confie temporairement, par convention, sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Challes-les-Eaux pour la réalisation des études et des travaux relatifs à la création du réseau d'eaux usées sur un linéaire d'environ 130 mètres.

La réalisation des travaux est prévue en octobre 2020.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations transférées à la commune s'élève à 31 528 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Challes-les-Eaux et Grand Chambéry pour la réalisation des travaux de création des réseaux d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Combe par la commune de Challes-les-Eaux,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 092-20 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Challes-les-Eaux pour la création du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Combe

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) : Convention de co-maîtrise d'ouvrage

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24071H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24071H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au